



10555867989

Concours / Examen : Technicien
Session : 2024 Type : écrit
Spécialité : déplacements, transports
Epreuve : Réponse à des questions

- question 1 :

a) Le plan de mobilité permet d'optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité dans une entreprise / employeur et en particulier ceux de son personnel.

Les objectifs du plan de mobilité est la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants ~~atmosphériques~~ atmosphériques et de réduire l'investissement des infrastructures des moyens de transport, en diminuant l'utilisation des modes de transport les plus impactants sur l'environnement et la santé.

b) Plan d'action opérationnel pour la mise en place d'un plan de mobilité à l'entreprise :

Dans le but de contribuer à atteindre les objectifs fixés dans notre PSD et notre PCAET, il apparaît nécessaire d'établir un plan de mobilité dont l'objectif sera d'optimiser

1/3
..../....

les déplacements de nos agents sur
notre territoire.

Vous trouverez ci-dessous une proposi-
-tion de plan opérationnel en 5 phases
pour la mise en œuvre de ce plan de
mobilité.

- Phase 1: 2^e semestre 2024

recrutement d'un(e)
conseiller(e) en mobilité

nomination d'un pilote
de projet pour animer et coordonner
la démarche

constitution d'un groupe
de travail et de pilotage qui fixera
des objectifs réalisables et déterminera
le budget et les moyens humains
nécessaires à la réalisation de ce plan

- Phase 2: 1^{er} semestre 2025

Réalisation d'un diag-
-nostic approfondi de la mobilité
de notre collectivité pour pouvoir
élaborer des solutions efficaces et
facilement transportables.

Le diagnostic comportera une analyse
fine de :

- l'accessibilité de nos sites
- l'identification des flux
de déplacement
- du profil de mobilité

de nos agents,

- de l'impact environnemental de ces déplacements
- des coûts de ces déplacements

- Phase 3: 2^e semestre 2025

- Proposition d'un plan ^{d'actions} détaillé et d'un calendrier de réalisabilité.
- L'équipe projet affine les objectifs et propose un ensemble de mesures permettant de les atteindre

- Phase 4: 1^{er} semestre 2026

Mise en œuvre du plan
Totalement le début de cette phase devra coïncider avec le début de la « semaine de la mobilité »
Elle sera valorisée par des événements dans le but d'impliquer un maximum de collaborateurs.

- Phase 5: 2^e semestre 2026

Fin et évaluation de la démarche.
L'équipe projet analyse la mise en œuvre du plan et évalue sa pertinence. Elle propose des mesures de correction si nécessaire.
Un bilan sera réalisé pour rendre compte du coût financier et humain et de l'impact des mesures prises sur les différents modes et sur l'environnement.

Question 2:

Vote réglementaire pour la défense du 30 km/h sur le territoire communal.

- les études récentes, notamment celles de l'ADRETE, ne permettent pas d'apporter une réponse simple sur le sujet du passage de 50 à 30 km/h, ~~sur~~ ~~sur~~ sur les impacts sur la qualité de l'air, le climat, l'énergie et le bruit.

- on note cependant plusieurs effets positifs:

- ① l'élimination de phases d'accélération / décélération inutiles fluidifie le trafic
- ② favorise le report modal. la vitesse est moins attractive cela encourage à utiliser les autres moyens de déplacement notamment le marche et le vélo
- ③ sécurisation des mobilités actives. la diminution du trafic améliore la sécurité des autres usagers.
- ④ le report modal permet de diminuer les émissions et donc la pollution de l'air
- ⑤ la réduction de la vitesse permet également de réduire le bruit
- ⑥ la réduction de la vitesse permet un meilleur partage de l'espace public



10555867989

Concours / Examen : Technicien
Session : 2024 Type : Externe
Spécialité : Déplacements, transports
Epreuve : Rapport à des questions

question 3 :

a) les enjeux liés aux ce lignes de dessertes fixe du territoire et tout :

① la mobilité ferroviaire locale permettant des liaisons intra urbaines et péri urbaines

② la sauvegarde du patrimoine

③ l'optimisation des moyens afin de diminuer la dépense

④ adapter l'offre à la demande potentielle en améliorant la fréquence des dessertes

⑤ une spécialisation plus forte (pass fret) qui implique des choix structurels et un changement de réglementation sécuritaire

b) le rôle des collectivités territoriales dans la gouvernance de ces lignes ~~est~~ est un rôle d'organisateur et de financement.

5/9
....1....

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

Elles peuvent également intégrer ces lignes dans leurs schémas de déplacements.

Elles jouent le rôle d'autorité organisatrice permettant de contrôler les financements, et les subventions publiques ~~pour~~ pour assurer la cohérence de politiques publiques locales.

Question 4 :

Fiche Marche

A) - objet de la mission

Etude pour la conception du réseau cyclable vélo de la vallée de la Tise - versant Nord cyclé

Cette étude vise à concevoir un réseau de circuits vélos connecté à la vallée de la Tise et aux lieux d'intérêt.

Le syndicat souhaite une restructuration complète et un lifting de l'offre à l'échelle de la vallée de la Tise en tenant compte de l'existant, en améliorant les circuits et les itinéraires, et pour répondre à la réglementation.



10555867989

Concours / Examen : Technicien
Session : 2024 Type : externe
Spécialité : déplacements-transport
Epreuve : Réponse à des questions

- Étapes

- Proposer et cartographier un réseau organisé et structuré de circuits et boucles cyclables comprenant des propositions de nouveaux circuits adaptés aux publics visés.

- Estimer et chiffrer le ~~total~~ ^{fonctionnement}, le brisage et la signalétique à prévoir pour l'ensemble du réseau.

- Proposer un plan d'aménagement pour les hubs vélos du territoire et localiser les axes de services à user.

- Proposer ~~elle~~ une mise en récit autour de la découverte du territoire à vélos.

- Attendus :

- Une offre adaptée aux publics visés et notamment à un public familial

- Une offre valorisant les particularités du territoire

7/9
.....

- Circuits réalisables à la demi journée, de difficulté faible à modérée

- mise au point du projet de réseau de boucles cyclables

- antécédents,

- privilégier les circuits dont l'étroite fréquentation est maîtrisée

- les hubs vélos doivent se trouver à proximité des sites touristiques majeurs

- éviter les conflits d'usage

- Éviter le passage en cœur du site classé et des Réserves naturelles

- respecter l'environnement

- connecter l'ensemble du réseau à la véloroute vallée de la TEE

- cibler principalement le public familial

- ne pas emprunter les pistes DFCI

b) livrables du CCTP

- la cartographie générale du réseau

- une présentation orale et écrite

- la mise en écrit du projet de réseau

- proposer les équipements et services nécessaires dans les hubs réseau

- une estimation chiffrée du coût du balisage, du jalonnement et de la signalétique nécessaire

